

son opinion sur la question, et qu'on laisse, dans l'intervalle, ces item en suspens.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT (ministre du Commerce) : Le comité me permettra peut-être de lui expliquer ce qui, je m'en souviens, a toujours été la coutume depuis certainement trente-six ans. Durant toute cette époque, j'ai acquis de l'expérience au pouvoir comme dans l'opposition, et c'est la première fois que j'entends un membre de la Chambre des communes, conservateur ou libéral, poser la question présentée par l'honorable député de Lanark-sud (M. Haggart). Je n'irai pas jusqu'à dire que les mesures préliminaires dont il a parlé, n'ont pas été observées, lorsqu'il était ministre, mais je déclare qu'on ne les observerait pas généralement, et je crois qu'il ne me contredira pas sur ce point. Depuis que je fais partie du gouvernement ma règle a toujours été de consulter le sous-ministre sur ce qu'exigeait le service du ministère du Commerce. Rapport est toujours fait au conseil qui adopte les changements proposés. Lorsque l'Exécutif a sanctionné ces derniers, les estimations sont déposées sur le bureau de la Chambre.

M. COCHRANE : C'est précisément ce que nous demandons qui soit fait.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai jamais entendu dire qu'il était nécessaire, ou qu'on avait l'habitude de produire le rapport du sous-ministre approuvant chaque nomination en particulier. Je ne crois pas avoir fait une demande à cet effet, au cours des dix-huit années que j'ai eu le plaisir de passer dans l'opposition, et je suis certain que si telle requête eut été présentée, elle aurait été repoussée par nos adversaires. Je ne veux pas discuter la question de loi qu'on a soulevée—je laisse cela à mon honorable ami, le ministre de la Justice—mais je parle simplement de la coutume suivie, à ma connaissance, depuis certainement au delà de trente-six ans.

L'honorable M. HAGGART : Le très honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) a réglé la question en expliquant la pratique qui a été suivie jusqu'à présent. On pourrait peut-être croire qu'il s'agit d'une question qui n'a jamais encore été soulevée ici. Je l'ai débattue, il y a deux ou trois fois. Je l'ai débattue, il y deux ou trois ans à peine, et même, je crois, l'avant dernière session. Je n'ai pas demandé que le rapport du sous-ministre fût déposé sur le bureau de la Chambre. J'ai demandé au ministre des Douanes s'il avait reçu le rapport en question, s'il l'avait approuvé lui-même, puis soumis au conseil—mesures préliminaires qui, d'après le très honorable ministre du Commerce, devraient être observées avant qu'on nomme ces fonctionnaires. Mon honorable ami dit que cette règle a toujours été suivie.

M. CLARKE.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai pas dit que la coutume était d'avoir un rapport écrit du sous-ministre. Mon honorable ami sait que ces estimations, sont toujours envoyées au ministre des Finances, et qu'elles portent le visa du ministre des Douanes ou du ministre intéressé. Mais quant à un rapport écrit dont il est question dans le statut, il a toujours été présenté. Je parle de la pratique suivie depuis de nombreuses années—après que le parlement eût voté le crédit nécessaire.

L'honorable M. HAGGART : Après le vote du crédit ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Oui.

L'honorable M. HAGGART : C'est la règle contraire qu'on suivait, lorsque je faisais partie du gouvernement. On a discuté pourquoi ce rapport devait précéder le vote du crédit. Cette question—ainsi que très honorable ami se le rappellera—a été débattue à maintes reprises par le parlement, et c'est la première fois que j'ai entendu exprimer des doutes quant à la procédure à suivre, avant que la nomination de ces fonctionnaires soit faite. C'est la première fois que j'entends exprimer le doute dont nous fait part le ministre des Finances. Nous pouvons lui pardonner, cependant, car il n'est pas toujours au point, surtout lorsqu'il s'agit de questions légales. J'ai été étonné de l'entendre déclarer que le ministre de la Justice lui avait affirmé que cette opinion était juste. J'ai entendu le ministre de la Justice affirmer qu'il n'aurait éprouvé aucun doute à ce sujet, si les avocats qui font partie de cette Chambre n'avaient pas soulevé cette question ; il a ajouté que son opinion n'était pas bien arrêtée encore. S'il consulte les "Débats," il constatera que cette question a été discutée à trois ou quatre reprises différentes, et que ses prédécesseurs les plus distingués ont exprimé une opinion semblable à la mienne.

L'honorable M. FITZPATRICK : Dans le but de satisfaire une simple curiosité, mon honorable ami veut-il se rappeler la demande que j'ai faite, et me nommer le ministre de la Justice qui a jamais exprimé une opinion sur ce sujet ?

L'honorable M. HAGGART : Oui, je vais compulsier les "Débats" et je serai prêt à démontrer à mon honorable ami que l'opinion généralement exprimée par la Chambre, est en faveur de l'interprétation que j'ai donnée à cet article.

L'honorable M. FITZPATRICK : Je veux avoir l'opinion d'un ministre de la Justice distingué, ne l'oubliez pas.

L'honorable M. HAGGART : Oui, je vous citerai cette opinion. Je prétends que la Chambre a discuté ce sujet à maintes reprises. J'ai moi-même soulevé cette question, il y a deux ou trois ans.